

n° **43**
Juillet 2018

PACTE

▶ À LA UNE

À LA UNE ▶ 1-5

ACTUALITÉS ▶ 6-8

AGENDA ▶ 9-10

À LIRE/À VOIR ▶ 11-12



La loi Pacte sur la rampe de lancement

Le plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) a été présenté le 18 juin 2018 en conseil des ministres par le ministre de l'Économie et des Finances. La DGE s'est fortement investie dans le cadre des travaux préparatoires du projet de loi. Elle reste mobilisée pour accompagner son parcours parlementaire qui démarrera en septembre.

▶ EN CHIFFRES

66 %

de la population active sont employés en France par 3,9 millions d'entreprises. Les entreprises qui créent le plus d'emplois sont les ETI (300 000 emplois créés), puis les PME (100 000 emplois), devant les grandes entreprises.

5 800

entreprises françaises sont des entreprises de taille intermédiaire (ETI). L'Allemagne en compte 12 500, le Royaume-Uni 10 500.

11 %

seulement de l'épargne des Français est allouée au financement des fonds propres des entreprises. (Fiscalité de l'épargne financière et orientation des investissements, France Stratégie, avril 2017).

La DGE et Vous est une publication de la Direction générale des entreprises

ISSN 2431-1529

Directrice de la publication :

Sophie Morin

Contact :

Charlotte Pistre

Conception, rédaction et

réalisation :

agence Pastelle

Crédits photographiques :

DR



Arpiné Gzryan

*DGE, cheffe
du bureau de
l'entrepreneuriat et
du développement
des entreprises*

[arpine.gzryan@
finances.gouv.fr](mailto:arpine.gzryan@finances.gouv.fr)

« Il s'agit d'un plan d'action pour redonner aux entrepreneurs et aux entreprises françaises l'envie et les leviers nécessaires pour croître et créer des emplois. »

Après la réforme du Code du travail et celle de la fiscalité, le projet de loi Pacte - accompagné de diverses dispositions dans le projet de loi de finances pour 2019 - constitue la troisième grande initiative du quinquennat en faveur des entreprises. Le projet de loi Pacte vise la réalisation de trois ambitions principales : lever les obstacles à la croissance des entreprises à toutes les étapes de leur développement, de leur création à leur transmission en passant par leur financement, libérer leur capacité d'innovation et les replacer au centre de la société.

Cette volonté s'appuie sur un diagnostic reliant deux types de constats. D'une part, les entreprises sont la principale source d'emploi en France, en particulier les PME et les entreprises de taille intermédiaire (ETI) qui sont les plus créatrices d'emploi. Mais d'autre part, la France ne compte pas assez d'ETI, notamment en raison de trop nombreux freins liés aux seuils d'effectifs. De plus, les PME françaises ne sont pas assez tournées vers l'export. Seulement 125 000 d'entre elles exportent, contre 220 000 en Italie et 310 000 en Allemagne. Par ailleurs, en cas d'échec, des liquidations judiciaires trop longues empêchent le rebond des entrepreneurs. Autre frein au développement : l'épargne des Français n'est pas assez orientée vers les entreprises. Enfin, les salariés de PME ne bénéficient pas suffisamment de l'intéressement et de la participation : seuls 16 % des salariés des entreprises de moins de cinquante salariés sont couverts par au moins un dispositif d'épargne salariale.

Vers des entreprises plus libres, mieux financées, plus innovantes et plus justes

Le projet de loi Pacte entend s'attaquer à ces carences en agissant sur trois leviers majeurs : libérer l'énergie des entreprises, mieux les financer et les pousser à innover davantage, et les rendre plus justes et plus responsables en termes social, sociétal et environnemental.

Libérer les entreprises, cela signifie à la fois : faciliter leur création (par exemple en mettant en place un guichet unique électronique et en supprimant l'obligation du stage de préparation à l'installation) ; simplifier leur croissance (notamment en réformant en profondeur les seuils d'effectifs) ; faciliter le rebond en cas d'échec (entre autres en faisant de la liquidation judiciaire simplifiée la norme pour les entreprises de moins de cinq salariés) ; faciliter la transmission d'entreprise (par exemple en simplifiant et en assouplissant le pacte Dutreil*, en facilitant la reprise par les salariés et, plus largement, la reprise des petites entreprises).

Rendre les entreprises plus justes passera par la facilitation de l'épargne salariale, le développement de l'actionnariat salarié, le renforcement de la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans leur stratégie et leur activité.

Une démarche innovante de co-construction

L'élaboration du projet de loi présenté le 18 juin dernier en conseil des ministres s'est appuyée sur une démarche de construction participative impliquant largement les entreprises et leurs dirigeants, puis le grand public.

D'octobre à décembre 2017, six groupes de travail, coprésidés chacun par un binôme parlementaire-chef d'entreprise, ont organisé des ateliers et des tables rondes autour des six thèmes du Pacte : "création, croissance, transmission et rebond" ; "partage de la valeur et engagement sociétal des entreprises" ; "financement des entreprises" ; "numérisation et innovation" ; "simplification" ; "conquête de l'international". 626 institutions ou personnes ont été entendues dans ce cadre (lire par exemple l'interview de Clémentine Gallet). Par ailleurs, 38 organisations (Conseil économique social et environnemental, groupes parlementaires, régions, associations professionnelles et syndicats) ont formulé de leur côté 980 propositions sur l'ensemble des thèmes.



La deuxième phase, du 15 janvier au 5 février 2018, a pris la forme d'une consultation publique en ligne sur 31 propositions. Elle a permis de recueillir 63 000 votes et 12 800 contributions émanant de plus de 7 700 participants.

L'ensemble des contributions et propositions collectées durant ces deux phases a abouti à la formulation des 70 propositions qui charpentent le projet de loi Pacte.

Une forte mobilisation de la DGE

Depuis le lancement des travaux autour du projet Pacte, la DGE a été fortement mobilisée à divers niveaux. Elle a formulé et transmis aux ministres concernés des propositions sur les six thématiques qui structurent le Pacte. Ses services se sont ensuite impliqués pour expertiser les contributions et les propositions des différentes parties prenantes. La DGE a, de plus, été rapporteur de deux des six groupes de travail mis en place ("création, croissance, transmission et rebond" et "numérisation et innovation"). Elle a préparé le projet de loi pour les mesures relevant de son champ de compétences (dont, par exemple, la simplification des seuils d'effectifs).

Les Direccte ont aussi été mobilisées depuis le lancement des travaux du Pacte. Elles ont formulé plus de 100 propositions et contribué à l'organisation d'ateliers et de rencontres en région par les binômes parlementaire - chef d'entreprise.

Cette mobilisation de la DGE va se poursuivre dans les prochains mois. Il s'agira notamment de suivre et d'accompagner les travaux parlementaires, et de mettre en œuvre les mesures non normatives qui seront retenues dans le Pacte (éducation, formation...).

* Dispositif permettant de réduire les droits de succession lors de la transmission d'une entreprise familiale.

Pour en savoir plus :

- Sur les 10 principales mesures du projet de loi Pacte :

<https://www.economie.gouv.fr>

- Sur le projet de loi Pacte en détail :

<https://www.economie.gouv.fr>

- Sur la restitution des travaux conduits par les parlementaires et les chefs d'entreprise (vidéo et dossier de presse) :

<https://www.economie.gouv.fr>

<https://www.entreprises.gouv.fr>

▶ ESSENTIEL À RETENIR

- **Le projet de loi Pacte vise à favoriser la croissance des entreprises françaises et à les remettre au centre de la société, notamment afin d'innover et de créer de la richesse et des emplois.**
- **Son élaboration a fait l'objet d'une démarche innovante de construction participative.**
- **La DGE a été (et reste) fortement mobilisée dans l'élaboration du Pacte.**





François Asselin

*Président de la
Confédération des
petites et moyennes
entreprises (CPME)*

« Ce projet de loi Pacte représente un vrai pas dans le bon sens. De plus, pour la première fois, nous avons un texte qui n'impose pas, a priori, d'obligation nouvelle aux entreprises. »

La CPME rassemble 150 000 entreprises employant 3 millions de salariés. Elle a activement participé aux travaux de co-élaboration du projet de loi Pacte. François Asselin se félicite du caractère « pragmatique » du texte présenté le 18 juin dernier en conseil des ministres, tout en souhaitant que le chemin parlementaire permette d'aller encore plus loin dans cette voie.

Quelles sont à vos yeux les principales avancées contenues dans ce projet de loi ?

D'abord tout ce qui touche les seuils d'effectifs de l'entreprise. C'est un marqueur fort que nous attendions. Les solutions portées dans le texte vont simplifier et unifier le calcul des seuils, mais aussi gommer les effets négatifs de certains d'entre eux, en particulier celui des 20 salariés. Une entreprise de 18 ou 19 salariés qui tend à se développer n'aura plus à s'interroger sur le fait d'y aller ou pas. De plus, le fait qu'il faille dépasser un seuil, notamment celui de 50 salariés, durant cinq années de suite avant de se voir appliquer les dispositions liées à son franchissement, va permettre à l'entreprise de s'y préparer réellement. Autre élément positif : la suppression du forfait social. Avec cette mesure favorisant l'intéressement, l'employeur retrouve un véritable levier de motivation collective, et les salariés bénéficient d'un peu plus de pouvoir d'achat. On note aussi avec intérêt la volonté de simplifier tout ce qui concerne la procédure de redressement judiciaire lorsque l'entreprise a des difficultés.

Comment la CPME a-t-elle été associée au processus de co-construction de ce projet ?

Nous avons participé aux six ateliers mis en place par Bercy, où nous avons communiqué et défendu nos propositions. Nous avons également argumenté sur certaines dispositions sur lesquelles nous avons un regard un peu plus mesuré, notamment sur la possibilité de changer l'objet social de l'entreprise. Nous avons fait valoir notre point de vue, entre autres à travers l'accord RSE que nous avons signé avec les partenaires sociaux.

Avez-vous eu le sentiment d'être écoutés ?

On n'est jamais écouté à 100 % mais nous avons ressenti de la bienveillance. Il y a un vrai bon pas dans le bon sens. On commence à toucher des choses pragmatiques et nous, entrepreneurs patrimoniaux, sommes avant tout des pragmatiques... Ce projet de loi donne un premier élan. Il faut l'accompagner et nous allons faire en sorte, à travers le chemin parlementaire, d'aller encore plus loin si possible.



Clémentine Gallet

Présidente de Coriolis Composite, co-présidente du groupe de travail "Création, croissance, transmission, rebond"

« J'ai le sentiment d'avoir participé à une démarche utile pour les entreprises. Ce qui en résulte va faire bouger les lignes. Il faut poursuivre cette dynamique, notamment en faveur de l'industrie. »

Coriolis Composite est, selon sa présidente, « un pur produit du système de financement de l'innovation française ». Cette entreprise de la French Fab basée à Queven (Morbihan) conçoit et commercialise des robots et logiciels de placement de fibres permettant d'automatiser la construction de cellules d'avions. Ex-start-up créée en 2001, elle emploie aujourd'hui 150 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 27 M€, dont 75 % à l'international. Clémentine Gallet était donc bien placée pour co-présider avec Olivia Grégoire, députée de Paris, le groupe de travail "Création, croissance, transmission, rebond" dans l'élaboration du projet de loi Pacte.

Quelle méthodologie avez-vous utilisée pour mener ce chantier ?

Nous voulions avant tout nous imprégner du terrain. Nous nous sommes appuyées sur nos réseaux respectifs, mais aussi sur les Direccte, pour identifier en province et à Paris les manifestations qui pouvaient favoriser des rencontres avec les chefs d'entreprise et d'autres acteurs pertinents. Nous avons rencontré à chaque fois une vingtaine d'entreprises, les plus diversifiées possibles, et nous les avons interviewées sur la base d'une grille de questions liées aux quatre thèmes de notre chantier. Cela se faisait sous forme d'entretiens collectifs dirigés, en segmentant les sujets en fonction de la typologie des entreprises auxquelles nous avons affaire. Nous avons organisé sept ateliers et une dizaine de rencontres bilatérales. Environ 150 personnes y ont participé, sans compter tous les chefs d'entreprise qui nous contactaient spontanément. Et chaque fois que nous collections des idées qui nous semblaient partagées et pertinentes, on rebouclait avec nos deux expertes référentes à Bercy. Les deux attachés parlementaires d'Olivia Grégoire ont aussi beaucoup donné de leur énergie et de leur temps.

Comment avez-vous vécu cette expérience ?

Ça a été un vrai bonheur, même si mes quatre enfants ne m'ont quasiment pas vue pendant deux mois ! C'était à la fois intéressant et excitant. Les gens que nous avons rencontrés étaient motivés pour apporter leur contribution. Notre posture et notre implication personnelle incitaient à cela. Olivia, députée et ex-chef d'entreprise, était particulièrement crédible vis-à-vis des entreprises. De plus, nous nous sommes très bien entendues. L'humain est primordial dans ce genre de démarche. Par ailleurs, traiter le sujet du rebond m'a permis de découvrir un monde, celui du dépôt de bilan, et l'état terrible dans lequel cela peut mettre certains de ceux qui le subissent. Nous avons fait des propositions pour changer cela, bien aidées par les associations qui vivent ce sujet au quotidien.

Et en tant que chef d'entreprise, que pensez-vous globalement de ce projet de loi ?

Il fait bouger les lignes. Le constat est édifiant : nous avons en France un grave déficit d'ETI alors qu'on a toutes les compétences pour développer les PME. Là, c'est une première étape pour faire évoluer la situation. La façon dont ça a été mené a permis de faire émerger des choses très concrètes. Personnellement, cela devrait m'aider à réaliser ma trajectoire vers le stade ETI, par exemple à travers la participation des salariés au capital, les mesures en faveur de la transmission et, très important, le fait que le franchissement de seuil soit soumis à une stabilisation durant cinq années consécutives.



Installation du Conseil de l'Innovation

Inauguré le 18 juillet dernier, le Conseil de l'innovation, co-présidé par les ministres chargés de l'Industrie et de la Recherche, se réunira trois fois par an pour définir les grandes orientations et les priorités de la politique de l'innovation, décider des mesures susceptibles de renforcer sa transversalité, et formuler des recommandations sur les moyens financiers qui lui sont dédiés. Cette première réunion a notamment permis le lancement de deux grands défis financés par le Fonds pour l'innovation et l'industrie : "Comment améliorer les diagnostics médicaux par l'intelligence artificielle ?" ; "Comment sécuriser, certifier et fiabiliser les systèmes qui ont recours à l'intelligence artificielle ?". Une seconde vague de grands défis fera l'objet d'une consultation très large.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Mise en place du fonds French Tech Seed

Doté de 400 M€ issus du Programme d'investissement d'avenir, le fonds French Tech Seed, opéré par Bpifrance, a vocation à soutenir les *start-ups* technologiques de moins de 3 ans, en phase de post-maturation, notamment des *start-ups Deep Tech*. L'originalité de ce fonds d'investissement repose sur un mécanisme d'apporteurs d'affaires labellisés et un mode de financement quasi-automatique. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 18 juillet pour identifier les apporteurs d'affaires du fonds qui seront sélectionnés par l'État (DGE...) à l'automne 2018, au sein des écosystèmes d'innovation (incubateurs, accélérateurs, pôles de compétitivité, SATT, organismes de recherche...). Les candidats pourront se présenter seuls ou en consortiums. L'objectif est de réaliser les premiers investissements au 1^{er} trimestre 2019.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Ouverture de la vague 2 du concours d'innovation

Lancé le 9 juillet et ouvert jusqu'au 9 octobre 2018, cet appel à projets national vise à soutenir des projets innovants portés par des PME et des *start-ups* sur 9 thématiques : numérique, santé, espace, société inclusive et solidaire, performance environnementale des bâtiments, industrie, agriculture et sylviculture éco-efficaces, économie circulaire, expositions chroniques et risques sanitaires, alimentation intelligente. Inscrit dans le Grand plan d'investissement de 57 Mds€, le "concours d'innovation" permettra la sélection de projets au potentiel fort pour l'économie française. Les projets lauréats de 600 k€ à 5 M€ se verront proposer un cofinancement de leurs dépenses de recherche, développement et innovation. Ce concours et ses thématiques seront renouvelés tous les six mois.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Une plateforme pour accompagner la transition numérique des PME

Conjointement avec "Régions de France", Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État auprès du Premier Ministre, chargé du Numérique, et Delphine Gény-Stephann, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont lancé, le 13 juillet 2018, la version Beta (test) d'une nouvelle plateforme d'accompagnement de la transformation numérique des TPE/PME. Disponible à l'adresse www.francenum.gouv.fr, cette plateforme fournit des ressources personnalisées aux entreprises qui souhaitent s'engager ou s'intéresser à la transformation numérique, en coordination avec les dispositifs sur le sujet mis en œuvre par les Régions à l'échelle territoriale.

<https://minefi.hosting.augure.com>



Couverture numérique : le Gouvernement accélère le déploiement

Depuis début 2018, plus de 2 000 pylônes existants ont été équipés en 4G. 485 nouveaux sites à équiper en priorité ont été identifiés pour déployer, sous 24 mois maximum, une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes par les opérateurs. À terme, 5 000 nouveaux sites par opérateur doivent permettre de garantir l'accès de tous les Français à une téléphonie mobile de qualité. La couverture en internet fixe progresse également. Au 1^{er} trimestre 2018, 670 000 lignes de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) ont été construites. 56 % des Français ont d'ores et déjà accès au très haut débit. Un premier point d'étape sur l'avancée de la couverture numérique du territoire a été réalisé le 27 juin. Il sera suivi d'un point d'étape trimestriel sur l'atteinte des objectifs du Gouvernement en la matière.

<https://www.economie.gouv.fr>



La France se dote d'une feuille de route pour la 5G

Enjeu stratégique pour l'industrie française, pour l'innovation et pour des services publics renouvelés, la 5G ouvrira la porte à divers nouveaux usages numériques, aussi bien pour le grand public que pour les entreprises. La feuille de route de l'État, présentée le 16 juillet, identifie 4 chantiers prioritaires : libérer et attribuer les fréquences radioélectriques pour les réseaux 5G ; favoriser le développement de nouveaux usages industriels ; accompagner le déploiement des infrastructures 5G ; assurer la transparence et le dialogue sur les déploiements de la 5G et l'exposition du public. Outre une douzaine d'expérimentations déjà en cours ou prévues sur le territoire français, le Gouvernement et l'Arcep ont annoncé le déploiement de onze nouvelles expérimentations en Île-de-France, incluant notamment trois cas d'usages sur le véhicule connecté.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Un nouvel élan pour les CRP

Delphine Gény-Stephann a réuni à Bercy le 21 juin les commissaires au redressement productif (CRP). Elle a salué leur bilan (accompagnement de plus de 3 900 entreprises en difficulté, représentant un équivalent de près de 270 000 emplois) et annoncé la volonté du Gouvernement de donner un nouvel élan à ce dispositif. Les CRP répondront désormais au nom de "commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises". Leurs missions seront ciblées en priorité sur les chaînes de valeur industrielles, en visant à anticiper le plus en amont possible les difficultés des entreprises et les mutations industrielles. Ce choix s'inscrit dans le cadre du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (Pacte) qui doit permettre de lever les obstacles à la croissance des entreprises, et dont l'un des volets est dédié au rebond des entreprises.

<https://www.economie.gouv.fr>



Améliorer l'attractivité française dans le domaine de la santé

Lors du dernier Conseil stratégique des industries de santé (CSIS) tenu le 10 juillet 2018, le Premier ministre a présenté des mesures visant à améliorer la compétitivité et l'attractivité de la France dans le domaine de la santé, notamment dans la recherche et le développement des biomédicaments et des thérapies innovantes. Parmi ces mesures, le développement des "autorisations temporaires d'utilisation" (ATU) permettant le recours précoce à de nouveaux traitements. Le Premier ministre souhaite également que le délai moyen d'accès aux marchés pour les nouveaux produits de santé soit, d'ici 2022, abaissé à 180 jours. Il a encore annoncé, entre autres, une extension du "forfait innovation" qui permettra la prise en charge précoce, par l'assurance maladie, des dispositifs médicaux et autres stratégies thérapeutiques de rupture. L'ensemble des annonces peut être réécouté dans la captation vidéo disponible à cette adresse :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Installation du CNI Numérique

Le 11 juillet 2018, le Conseil national de l'industrie a installé le CNI Numérique, coprésidé par Mounir Mahjoubi et Delphine Gény-Stephann. Son objectif : aider au développement du tissu industriel français par le numérique. Il contribue aux contrats stratégiques des filières du CNI, et pilote en cohérence l'action de l'Alliance pour l'Industrie du Futur. Au cours de cette première réunion, le CNI Numérique a étudié le volet numérique du plan d'action des filières industrielles de l'aéronautique, du naval et de l'automobile, ainsi que les dispositifs d'accompagnement au développement industriel mis en place par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur sous l'égide de La French Fab. Les autres points traités à l'ordre du jour sont détaillés ici :

<https://www.entreprises.gouv.fr>



55 industriels et fédérations s'engagent en faveur du recyclage et de l'éco-conception

Pour accompagner la feuille de route du Gouvernement pour l'économie circulaire, 55 industriels et fédérations se sont engagés à augmenter de 300 000 tonnes, d'ici 2025, la quantité de plastiques recyclés, dont 275 000 tonnes de matière plastique (MPR) incorporées dans les produits fabriqués. Il s'agit d'un doublement du taux actuel d'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits. Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, a néanmoins rappelé que les industriels devraient renforcer encore plus la dynamique enclenchée pour atteindre en 2025 l'objectif de 100 % de plastiques recyclés fixé par le Premier ministre.

<https://minefi.hosting.augure.com>



RESO : un service public décloisonné pour une action plus efficace auprès des entreprises

Porté par la Direccte Hauts-de-France et appuyé par une *start-up* d'État, RESO ("Rapprocher les Entreprises des Solutions Optimales"), est une plateforme numérique destinée aux conseillers en entreprise pour faciliter la mise en relation entre le dirigeant d'entreprise et les institutions. Pour l'entreprise, c'est un moyen d'avoir les bonnes informations au bon moment afin de mobiliser le bon dispositif. Cette démarche favorise l'équité dans l'accès aux dispositifs et à l'information, le renforcement du maillage partenarial et territorial et optimise le conseil lors des visites en entreprise. L'ambition du projet se traduit par la mobilisation de près de 60 partenaires participant à son déploiement.

<https://reso.beta.gouv.fr/>



De nouvelles mesures pour l'éducation financière

Bruno Le Maire et Jean-Michel Blanquer ont réuni le 3 juillet dernier le comité stratégique d'éducation financière. Mis en place en 2016, celui-ci détermine les orientations stratégiques en matière d'éducation financière en France autour de 4 piliers : développer l'éducation financière chez les jeunes, accompagner les personnes en situation de fragilité financière, soutenir les compétences budgétaires tout au long de la vie et donner les clés de compréhension du débat économique. La réunion du 3 juillet a été l'occasion d'ajouter un 5^e pilier : "accompagner les entrepreneurs dans leurs compétences économiques et financières". Plusieurs objectifs opérationnels ont été fixés pour 2018/2019 : création d'un espace dédié sur le portail <https://www.mesquestionsdargent.fr>, mise en place d'actions de sensibilisation et de formation à destination des indépendants, artisans et petites entreprises, et renforcement de l'accompagnement des entrepreneurs dans le cadre des missions du réseau des correspondants TPE de la Banque de France.

<https://www.economie.gouv.fr>



SEPTEMBRE 2018



13-15 septembre

NOVAQ – Festival de l’innovation

“3 jours pour échanger, découvrir, expérimenter” : c’est l’accroche du festival de l’innovation NOVAQ organisé par la région Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec *Le Monde*. Parmi une quarantaine d’intervenants, des spécialistes de divers domaines imaginent et interrogent la société du futur, « présentent leurs idées et confrontent leurs visions pour défricher les frontières de l’inconnu ». Des démonstrations, des ateliers et des expérimentations ouvertes au public jalonnent ces trois journées dédiées à l’innovation, et en particulier aux technologies de l’intelligence artificielle et de l’Industrie du futur.

Bordeaux - Hangar 14 (2 jours) et Cap Sciences (1 jour)

<https://www.novaq.fr>



21-23 septembre

Fête de la Gastronomie - Goût de France

Ce rendez-vous annuel, qui s’inscrit dans une ambition de promotion du modèle culinaire français, de diffusion de l’excellence de nos savoir-faire et de nos produits, contribue à une meilleure compréhension des enjeux sociétaux et économiques dont il est porteur. Il est l’occasion d’une véritable rencontre entre toutes les filières et le grand public, participant ainsi au rayonnement de notre patrimoine culinaire. Fanny Rey, élue Femme Chef de l’année 2017 au Guide Michelin – et seule femme chef étoilée de l’année –, est la marraine de cette 8^e édition qui a pour thème “Le goût dans tous ses sens”. Du produit brut à sa transformation et à sa valorisation, elle nous invite à partir à la découverte des saveurs et de nos 5 sens !

Partout en France

<https://www.entreprises.gouv.fr>

OCTOBRE 2018



1^{er} et 2 octobre 2018

20^e édition du Salon SME Paris

Plus de 500 experts de l’entrepreneuriat et 150 exposants seront présents lors de cet événement dédié aux créateurs et dirigeants de *start-ups* et de TPE. Le Salon SME (Solutions pour Mon Entreprise) offre 2 jours uniques pour faire aboutir leurs projets d’entrepreneur, dynamiser leur activité, développer leur réseau et découvrir des solutions immédiatement opérationnelles pour accroître leur business. Comme chaque année, la DGE sera présente sur le stand du ministère de l’Économie et des Finances et animera une micro-conférence.

Paris, Palais des congrès

<http://www.salonsme.com/>



11 au 16 octobre

Festival Woodrise, le bois dans la ville

L’Institut technologique FCBA, le Comité de développement forêt bois aquitain (Codefa) et Xylofutur co-organisent le “Festival Woodrise, le bois dans la ville”, une action collective de promotion du bois visant professionnels et grand public. Les sujets seront abordés avec des formats adaptés à chaque public (qualité de vie, diversité néo-aquitaine, ressource forestière, réhabilitation etc.). La Direccte Nouvelle-Aquitaine soutient le pôle de compétitivité Xylofutur et l’Institut technologique FCBA dans leurs efforts de diffusion et de partage des expertises mobilisées.

Bordeaux, Dax, Bassin d’Arcachon et autres lieux de la Nouvelle-Aquitaine

<http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr>



12 et 13 octobre

2^e édition des Journées des savoir-faire d'excellence EPV

Les Entreprises du Patrimoine Vivant ouvrent leurs portes dans toute la France à l'occasion de la 2^e édition des Journées des savoir-faire d'excellence EPV organisées par l'Institut supérieur des métiers (ISM) en partenariat avec Entreprise & Découverte. Cet événement constitue une opportunité unique pour le public (jeunes, grand public, institutionnels, médias, etc.) de visiter les ateliers et usines de production des entreprises labellisées EPV. Ces journées de découverte visent, entre autres, à susciter des vocations, présenter les possibilités de formation et d'apprentissage et découvrir des métiers de passion.

Partout en France

<http://www.infometiers.org>



17 et 18 octobre 2018

Les Rendez-vous Carnot 2018

Cet événement lyonnais se présente comme le rendez-vous de la R&D pour les entreprises. Il permet aux *start-ups* et PME de tout secteur de rencontrer les acteurs majeurs de la R&D pour accélérer et concrétiser leurs projets. Les postulants retenus profiteront d'une tribune où ils pourront effectuer une présentation orale de 5 à 10 minutes, en accès libre aux 2 800 participants. Ils bénéficieront également d'une visibilité particulière avant et pendant l'évènement, d'un planning de rendez-vous d'affaires avec les exposants et les visiteurs professionnels et d'un accès libre au Village des donneurs d'ordres pour rencontrer les décideurs des grands groupes.

Lyon, Cité des congrès

<https://www.entreprises.gouv.fr>





Le rapport annuel de la DGE

Ce rapport d'activité retrace en détail l'ensemble des actions menées par la DGE en 2017. Elle s'est notamment mobilisée durant l'année écoulée sur la conduite des chantiers structurants de transformation de notre économie engagés par le Gouvernement, comme l'élaboration du Plan d'actions pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE), la refonte du Conseil national de l'industrie, l'accélération de la couverture numérique du territoire ou encore le lancement de la French Fab.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Les perspectives d'activité des ETI françaises à leur meilleur niveau grâce au marché français

Les perspectives d'activité et d'emploi pour 2018 des entreprises de taille intermédiaire (ETI) nationales étaient au plus haut au printemps. Amélioré en 2017, le niveau des carnets de commandes devrait encore progresser en 2018 et de nombreux autres indicateurs sont au vert. Revers de la médaille, la plupart des ETI doivent toutefois faire face à des difficultés de recrutement, principalement de personnel qualifié.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



87 millions de touristes étrangers en France en 2017

La France est restée en 2017 le pays le plus visité au monde, avec un niveau record de 87 millions d'arrivées de touristes étrangers en métropole, soit 5,1 % de plus qu'en 2016. Ce rebond résulte du retour massif des touristes européens, la clientèle extra-européenne croissant plus modérément. Globalement, on enregistre 30 millions de nuitées marchandes de plus qu'en 2016.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Les métiers d'art dans les territoires du plan "Action cœur de ville"

L'Institut national métiers d'art (INMA) a mené une étude approfondie sur les écosystèmes "métiers d'art" au sein des 222 territoires concernés par le plan Action cœur de ville. Objectif : identifier les territoires pour lesquels les métiers d'art peuvent constituer un véritable atout de développement. L'étude met en évidence le potentiel des métiers d'art dans le cadre des politiques de redynamisation. Il semble pouvoir jouer un rôle majeur pour certaines villes (Limoges, Thiers, etc.) et constituer pour beaucoup d'autres une piste intéressante en complément à d'autres actions.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord mensuel des services marchands - Avril 2018

La production des services marchands non financiers a bondi en avril 2018 (+ 2,7% après - 0,1%). Le rebond ou l'accélération est quasi général, excepté pour l'hébergement & restauration et les arts, spectacles et activités récréatives. Au 1^{er} trimestre 2018, les prix de production des services vendus aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble des marchés sont stables pour le deuxième trimestre consécutif.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Le rapport d'activité des RUI 2017

De 2013 à fin 2017, les "référents uniques pour les investissements" (RUI) ont accompagné dans les territoires 820 projets, représentant un potentiel d'investissements de 23 Mds€. Dans chaque région, le rôle du RUI consiste à favoriser la réalisation de nouveaux investissements et appuyer les entreprises dans leurs démarches. Placés auprès des préfets de région et issus de la Direccte dans la plupart des cas, ces experts du développement économique accompagnent les projets d'investissement d'au moins 3 M€ dès lors que ceux-ci nécessitent un appui spécifique.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Cybermalveillance : mise en ligne du premier volet du kit de sensibilisation

Réalisé par Cybermalveillance.gouv.fr et ses membres, le premier volet du kit de sensibilisation vise à sensibiliser aux questions de sécurité du numérique, à partager les bonnes pratiques dans les usages personnels, et à améliorer les usages dans le cadre professionnel. "De quoi s'agit-il exactement ?", "quels sont les risques ?", "suis-je concerné ?" et "comment me prémunir ?". Autant de questions auxquelles le dispositif national Cybermalveillance.gouv.fr continuera d'apporter des réponses dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le gouvernement.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Profils et pratiques des camping-caristes en France

Sur la base d'une enquête menée durant l'été 2017 sur l'ensemble du territoire français, cette étude détaille le profil et les comportements de séjour des camping-caristes français et étrangers. La France est l'une des destinations phares de ces touristes et l'importante proportion de camping-caristes fidèles à notre pays témoigne d'un niveau de satisfaction élevé en dépit de quelques points de vigilance. L'étude dresse également un panorama statistique du phénomène camping-car sur l'activité touristique française.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Tableau de bord de l'emploi salarié - 1^{er} trimestre 2018

La reprise de l'emploi a ralenti au premier trimestre 2018. L'emploi salarié total a nettement décéléré, à la fois pour l'emploi intérimaire et pour l'emploi direct. Ce fléchissement s'observe dans l'industrie, dans le secteur de la construction et dans le secteur tertiaire marchand. En revanche, l'emploi direct du secteur tertiaire non marchand, public et privé confondus, augmente à nouveau après deux trimestres de baisse, et l'emploi dans la fonction publique se stabilise.

<https://www.entreprises.gouv.fr>



Étude sectorielle "plasturgie et composites RADAR" Hauts-de-France

Le 3 juillet 2018, la Direccte Hauts-de-France a présenté les résultats de l'étude sectorielle plasturgie et composites RADAR Hauts-de-France. Deuxième région en nombre d'entreprises et troisième en nombre de salariés, les Hauts-de-France se distinguent du reste du territoire par un attachement fort à la région, des perspectives de croissance au cœur des innovations industrielles et une véritable politique d'investissement. Les documents seront mis en ligne prochainement sur le site de la Direccte.

<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/>



Les chiffres clefs de la Grande école du numérique

Lancée par le Gouvernement en 2015, la Grande école du numérique tient ses promesses. L'année 2017 a marqué un tournant avec plus de 400 formations labellisées et plus de 11 000 personnes formées ou en cours de formation depuis 2016. Les chiffres-clés 2017 permettent également d'observer les résultats obtenus, notamment en termes d'accompagnement vers l'emploi des étudiants avec plus de 74 % de sorties positives. Dans le cadre de l'appel à labellisation 2018, l'objectif est d'accueillir parmi les apprenants 80 % de personnes formées niveau bac ou inférieur au bac en recherche d'emploi et au moins 30 % de femmes. L'objectif est aussi d'avoir 30 % de formations situées au sein des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

<https://www.numerique.gouv.fr>

